

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD239

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. de Fournas, M. Dragon,
M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE 8

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ces politiques ont également pour objectif de développer les services de remplacement partout sur le territoire. L'État donnera accès à l'ensemble des informations concernant les démarches administratives et les aides pouvant être attribuées aux exploitants souhaitant bénéficier du service de remplacement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en avant les services de remplacement à destination des agriculteurs.

L'un des freins à l'installation des jeunes est l'astreinte du métier d'agriculteur et l'amplitude des heures de travail, notamment quand il s'agit d'activités d'élevage. Les éleveurs sont les agriculteurs qui bénéficient le moins de vacances puisque leur activité nécessite une présence quasi-quotidienne sur l'exploitation.